



24 / 25 JUIN 2023

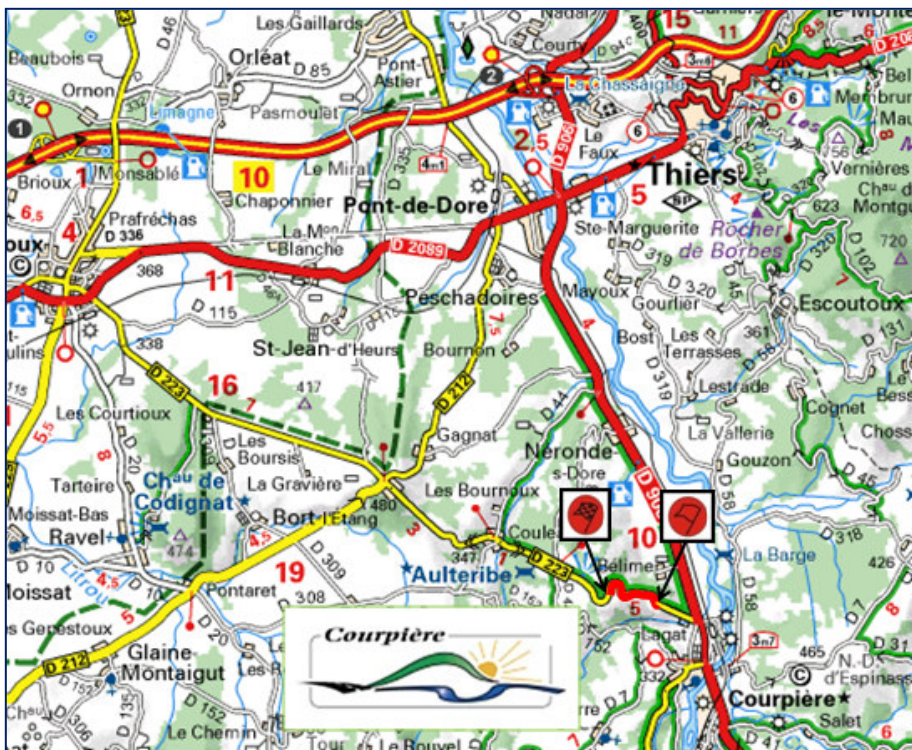
A.S.A. DOME-FOREZ

Tel : 06.07.85.22.73 ou 06.07.60.57.83

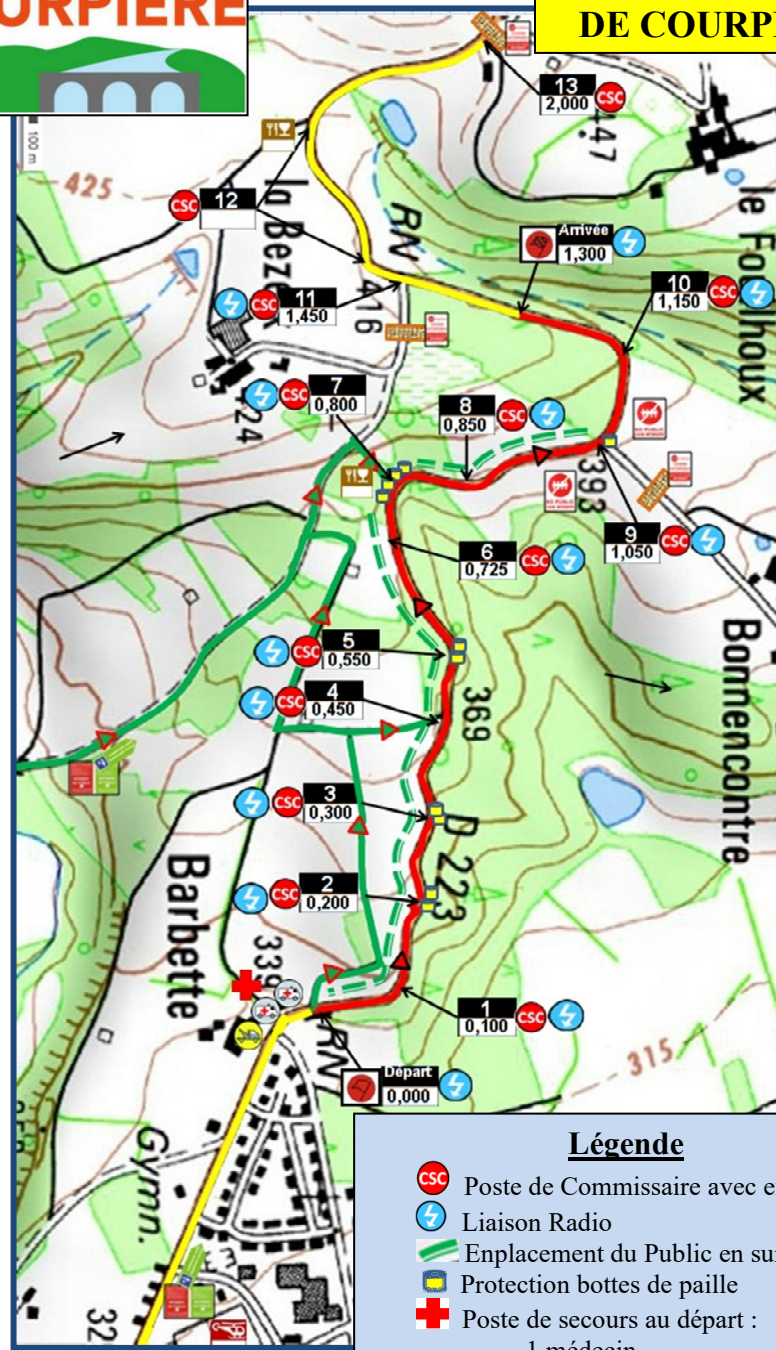
54^{ème} Course de Côte Régionale de

COURPIERE

Coupe de France de la Montagne



COURSE DE COTE DE COURPIERE



Légende

- Poste de Commissaire avec extincteur
- Liaison Radio
- Enplacement du Public en surplomb
- Protection bottes de paille
- Poste de secours au départ :
 - 1 médecin
 - 1 équipe de secouristes
 - 2 ambulances agréées
 - 1 dépanneuse

Retrouvez tous les renseignements sur le site de notre Association : www.asadomeforez.com



54^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE COURPIERE

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile DOME-FOREZ organise le dimanche 25 Juin 2023, avec le concours de l'écurie CHIGNORE-COURPIERE et sous le patronage de la Municipalité de COURPIERE, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

54^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE COURPIERE

Cette épreuve compte pour : - la Coupe de France de la Montagne 2023, Coef 1
- le Challenge de Ligue d'Auvergne.
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et a reçu le N° Visa FFSA délivré par la Ligue : 317 en date du 23 Avril 2023.

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1p : Officiels

◆ Président du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle MARTIN	Lic.	1123
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Michel BEAULATON	Lic.	3816
	Josette MARTIN	Lic.	75
◆ Directeur de Course	Marc HABOUZIT	Lic.	7738
◆ Directeur de Course Adjoint	Christelle HABOUZIT	Lic.	128356
◆ Médecin Chef	Dr Jacques COURTADON	Lic.	16970
◆ Commissaires Techniques	Responsable Jean Claude DESNOUX	Lic.	11176
	Serge PEGOLOTTI	Lic.	6047
	Hervé CANTAT	Lic	207953
	Emeric PASCAL	Lic.	37568
◆ Comm. Sportifs Relations avec les Concurrents	Etienne GARDETTE	Lic.	8272
	Catherine PASTOREK	Lic.	15145
◆ Responsable Commissaires et mise en place moyens	David APPARAILLY	Lic.	49050
◆ Chronométrateur officiel	Chronométrateurs C au départ et à l'arrivée		

ARTICLE 1.2p : Horaires

- ◆ Clôture des engagements mardi 20 Juin à minuit.
 - ◆ Publication de la liste des engagés jeudi 22 Juin.
 - ◆ Vérifications administratives et techniques à Courpière, Gymnase de Bélimé, route de Lezoux :
 - ⇒ le samedi 24 Juin de 17H30 à 20H30
 - ⇒ le dimanche 25 Juin de 07H30 à 08H15.
 - ◆ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 08H30.
 - ◆ Briefing des Commissaires le dimanche 25 juin à 08H00 sur la ligne de départ.
 - ◆ Essais non chronométrés le dimanche 25 Juin de 08H30 à 09H15.
 - ◆ Essais chronométrés le dimanche 25 Juin de 09H30 à 12H00.
 - ◆ Briefing des pilotes le dimanche 26 Juin après les essais, au parc d'arrivée.
 - ◆ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12H30
 - ◆ Montées de Course le dimanche 26 Juin :
 - 1^{ère} montée à partir de 13H30
 - 2^{ème} montée à partir de 14H45
 - 3^{ème} montée à partir de 16H00
 - 4^{ème} montée à partir de 17H15 sous réserve
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- ◆ Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
 - ◆ Podium sur la ligne de départ, après la descente des concurrents.
 - ◆ Remise des prix le 25 Juin fin de Parc Fermé à Courpière, au Podium Départ (au Gymnase de Bélimé en cas d'intempéries).
 - ◆ Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix par courrier semaine du 26/06 au 4/07/2023.
 - ◆ Réunions du Collège des Commissaires Sportifs dimanche 25 Juin, au Gymnase de Bélimé, la première à 07H30. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 1.3p : Vérifications

- ◆ Vérifications administratives et techniques à Courpière, Gymnase de Bélimé, route de Lezoux :
 - ⇒ le samedi 24 Juin de 17H30 à 20H30,
 - ⇒ le dimanche 25 Juin de 07H30 à 08H15.
- ◆ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage COMBE - 12 avenue Jean Jaurès à Courpière - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC.
- ◆ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- ◆ Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 25 Juin à 08H15.
- ◆ A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs (réunion prévue dimanche 25 Juin à 07H30).
- ◆ Pesage des voitures libre le samedi 24 juin de 17H30 à 20H30

ARTICLE 1.5p : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

ARTICLE 2p – ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DOME-FOREZ

8 bis cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD - Tel 06.07.85.22.73 ou 06 07 60 57 83

jusqu'au mardi 20 Juin 2023 à minuit. Les frais de participation fixés à 340 euros seront réduits à :

⇒ Engagement simple : 170 euros (cent soixante-dix euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

⇒ Engagement préférentiel : 155 euros (cent cinquante-cinq euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p – VOITURES ET EQUIPEMENT

ARTICLE 4.1p : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés article 4 du règlement standard des Courses de Côte (Voir tableau page 9).

Pour mémoire, la répartition des voitures dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

GROUPES : F2000 – N/FN/R- A/FA/R - GT SPORT – FC - GTTS – CNF/CN/CM - D/E et E2SC.

CLASSES :

N/FN/R	N/FN1-R1A	jusqu' à 1400cm3	A/FA/R	A/FA1	jusqu' à 1400cm3
	N/FN2-R1B	+1400 à 1600cm3		A/FA2-R2B -RC5	+ 1400 à 1600cm3
	N2 Série	+1400 à 1600cm3		A/FA3-R2C-R3C/D-RC4	+ 1600 à 2000cm3
	N/FN3	+ 1600 à 2000cm3		A/FA4-R3T-R4-R5-S2000	
	N/FN4	+ 2000cm3		RC3-RC2-Rally2Kit	+ 2000 à 3000cm3
				A/FA5	+ 3000
FC/FS	FC 1	jusqu' à 1300cm3	F2000	F2000-1	jusqu' à 1400cm3
	FC 2	+ 1300 à 1600cm3		F2000-2	+1400 à 1600cm3
	FC 3	+ 1600 à 2000cm3		F2000-3	+1600 à 2000cm3
	FC 4	+ 2000cm3			
CNF-CN-CM	CNF.1/CN.1 (*)	jusqu' à 1600cm3	GTsport	GT1	jusqu' à 2000cm3
	CNF.2/CN.2 (*)	+1600 à 2000cm3		GT2	+ 2000cm3
	CM 1/CM 2 (*)	jusqu' à 1003cm3			
GTTS	GTTS 1	jusqu' à 1600cm3	D/E	D/E-1+Campus	jusqu' à 1300cm3
	GTTS 2	+1600 à 2800cm3		D/E-2	+1300 à 1605cm3
	GTTS 3	+2800 à 3600cm3		D/E-3	FF
	GTTS 4	+ 3600cm3		D/E-4	+1605 à 2000cm3
E2SC	E2SC1A	jusqu' à 1600cm3		D/E-5 Moteur série	Bride de 26
	E2SC1B	jusqu' à 1600cm3		D/E-5 Moteur racing	Bride de 28
				D/E 7	FRenault
				D/E-8	Formula Master

(*) Les classes CNF.1 et CN.1, les classes CNF.2 et CN.2, ainsi que les classes CM1 et CM2 sont confondues.

ARTICLE 4.2p : Carburant - Pneumatiques - Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.2.7p : Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

- Voitures fermées, CM et GT : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi.
- Voitures de courses ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi.

ARTICLE 4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans « Equipement sécurité Montagne »

ARTICLE 5p – PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La publicité obligatoire (non rachetable) et la publicité optionnelle (bandeaux pare-brise) seront précisées par un additif.

ARTICLE 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1p : Parcours

La Course de Côte Régionale de Courpière a le parcours suivant : RD 223 entre Barbette et 150 m après le chemin de Limarie (Côte dite des Foulhous).

La course se déroulera en quatre montées maximum.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard (F2000, N/FN/SP, A/FA,GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E, EZSC - au sein de chaque groupe dans l'ordre croissant des classes de cylindrée - au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros).

- ◇ Départ. : angle de la dernière maison à droite de Barbette
- ◇ Arrivée : 150 mètres après chemin de Limarie à droite.
- ◇ Pente moyenne. : 5.1 % (Dénivellation : 67 m)
- ◇ Longueur du parcours. : 1300 m.

Modalité de retour au départ : en convoi, par le parcours de la course, après chaque montée.

Une même voiture pouvant être utilisée successivement par 2 pilotes, les seconds pilotes effectueront leur montée en début de manche et redescendront les véhicules en convoi sur l'ordre du Directeur de Course.

Parc départ : sur la RD 223 entre le C.E.G. et Barbette.

Parc arrivée : sur la RD 223, 200 m après l'arrivée, puis après la fin de la dernière montée, sur la RD 223 en aval de la ligne de départ.

ARTICLE 6.2p : Route de Course

Accès par la RD 223 depuis Courpière.

ARTICLE 6.3p : File de départ

File de départ : sur la RD 223 entre l'accès au C.E.G. et Barbette.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4p : Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 6.5p : Parc Concurrent

Les parcs concurrents seront situés sur les voies à proximité du C.E.G. Ils seront accessibles à partir de 17H30 le samedi 24 Juin. Les remorques devront être garées à proximité.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimum de 5 kg. ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 6.6p : Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 223 en aval de la ligne de départ, sur deux files, à droite (sens de la descente).

ARTICLE 6.7p : Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ◇ Pendant les vérifications, au parc des vérifications (Gymnase de Bélimé),
- ◇ Pendant les essais et la course, au Parc départ (Podium départ),
- ◇ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée (Podium départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8p : Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tel 06.07.85.22.73

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de THIERS, tel 04.73.80.72.22.

ARTICLE 7p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1p : Essais

Les essais non chronométrés et chronométrés auront lieu le dimanche 25 juin 2023 de 08H30 à 12H00.

ARTICLE 7.2p : Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 25 Juin 2023 à la fin des essais au Parc Arrivée. La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chef de poste y est obligatoire.

ARTICLE 7.3p : Course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La course aura lieu le dimanche 25 Juin 2023 à partir de 13H30. Le départ sera donné « aux feux tricolores » Le chronométrage sera électronique et les temps seront pris au centième de seconde.

ARTICLE 7.4p : Chauffage des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8p – PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9p – CLASSEMENTS

Voir réglementation générale des Courses de Côte.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Les classements provisoires seront affichés dès l'arrivée du dernier concurrent, au podium départ et seront établis de la façon suivante :

- ◇ un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- ◇ un classement général pour les voitures de Production (série B),
- ◇ un classement par groupe et par classes (séries A et B confondues).
- ◇ un classement général féminin.

ARTICLE 10p – PRIX

ARTICLE 10.2p : Prix (cumulables)

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante à partir des classements pilotes, prioritaires compris

CLASSEMENT GENERAL SCRATCH Séries A et B confondues

au premier	230 €
au deuxième	160 €
au troisième	100 €
au quatrième	50 €

CLASSEMENT FEMININ

à la première : 60 €

CLASSEMENT PAR CLASSES

Nbre Partants	+ de 12	9 à 12	5 à 8	2 à 4	1 partant
au 1 ^{er}	170 €	170 €	170 €	170 €	85 €
au 2 ^{ème}	100 €	90 €	80 €		
au 3 ^{ème}	80 €	60 €			
au 4 ^{ème}	50 €				

TOUS LES PRIX SONT CUMULABLES

ARTICLE 10.3p : Coupes (Non cumulables) Liste non limitative

Il sera attribué une coupe : - aux 4 premiers du Classement Général, - à la 1^{ère} Dame,
- au 1^{er} de chaque classe, - à 2 commissaires.

ARTICLE 10.5p : Remise des Prix et Coupes

Elle aura lieu à Courpière, Podium départ, le dimanche 25 Juin 2023 fin du Parc Fermé (ou au Gymnase de Bélimé, route de Lezoux, en cas d'intempéries).

